

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**  
02/03/2023

**Date d'affichage**  
09/03/2023

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

*L'an deux mil dix vingt trois*

*Le 08 mars à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ROCHELLE Stéphane, BOULET Peggy,

**ABSENTS** : LAUNAY Chantal

**POUVOIR** : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Pascal HERVÉ, BOULET Peggy donne pouvoir à Albert ISAMBARD

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

**N°13-03-2023 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures relative à l'année scolaire 2022-2023 :**

Madame la 1ère Adjointe fait part au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse calculé à partir du compte administratif 2022. Ce coût s'applique au calcul de la participation des communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique durant l'année scolaire 2022-2023.

Il se présente comme suit :

Dépenses inscrites au compte administratif 2022 pour le fonctionnement de l'école publique	Montant du CA 2022	
	classes maternelles	classes élémentaires
<b>Total des dépenses obligatoires</b>	51 357.75	31 421.60
Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier	35	57
coût moyen par élève	1 467.36	551.26
effectifs des élèves hors commune au 1 <sup>er</sup> janvier	2	4

La participation des communes doit être égale :

- soit au coût moyen départemental
- soit au coût moyen de l'école publique de la commune si celui-ci est inférieur.

Pour la rentrée 2022, le coût moyen départemental (hors charges à caractère social) est le suivant :

- 401 € en classe élémentaire ;
- 1 402 € en classe maternelle.

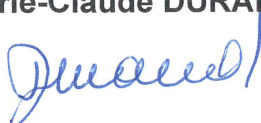
Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe invite le Conseil Municipal à fixer la participation à demander aux communes de résidence qui ont des élèves scolarisés à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la participation par élève à demander aux communes de résidence dans la mesure où elles ne possèdent pas d'école publique, ainsi qu'il suit :

- Dépenses obligatoires
  - Classes élémentaires : 401.00 €
  - Classes maternelles : 1 402.00 €

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

